

**Décision relative à l'hexachlorobenzène
en ce qui concerne le Processus de sélection de substances
pouvant justifier une action régionale dans le cadre
du Projet de gestion rationnelle des produits chimiques**

**Préparé par le
Groupe d'étude sur la sélection des substances
du Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle
des produits chimiques**

**Ébauche de discussion soumise à l'examen
et aux commentaires du public
Le 16 avril 1999**

Table des matières

Avant-propos	iii
Membres du Groupe d'étude sur la sélection des substances	vi
Canada	vi
Mexique	vi
États-Unis.....	vi
Secrétariat	vi
1.0 Recommandation de principe adressée au Groupe de travail sur la GRPC.....	1
2.0 Examen des résultats du processus de sélection des substances	1
2.1 Inscription	1
2.2 Sommaire de l'évaluation préliminaire – Étape II (1)	1
2.3 Sommaire de l'évaluation du problème commun – Étape II (2).....	2
2.3.1 <i>Nature et portée des risques pour la santé humaine et l'environnement en Amérique du Nord</i>	2
2.3.2 <i>Nature et portée des données sur le transport transfrontalier dans l'environnement nord-américain</i>	2
2.3.3 <i>Dans quelle mesure peut-on démontrer que les avantages pour la santé humaine et l'environnement en Amérique du Nord résultent de mesures collectives?</i>	2
3.0 Analyse des principales questions liées à la mise en œuvre	3
3.1 Mesures visant la santé publique et l'environnement susceptibles de réduire les risques.....	3
3.2 Avantages pour la santé humaine et l'environnement.....	3
3.3 Durabilité de la production alimentaire	4
3.4 Faisabilité et disponibilité des solutions de remplacement	4
3.5 Capacité de changement au sein de la société	4
3.6 Répercussions/possibilités sur le plan économique et commercial.....	5
3.7 Capacité de chaque pays à prendre des mesures, et expertise et technologie disponibles	5
3.8 Possibilités de changement du point de vue des compétences et de la réglementation.....	5
3.9 Obligations et engagements internationaux.....	6
4.0 Recommandations transmises au Groupe de travail à propos de la portée du Plan d'action régional nord-américain relatif à l'hexachlorobenzène.....	6

Avant-propos

Le présent document constitue l'élément principal de la troisième étape du *Processus de sélection de substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du Projet de gestion rationnelle des produits chimiques* (processus de sélection des substances). Il vise les objectifs suivants :

1. recommander au Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques (Groupe de travail sur la GRPC) la mise en œuvre possible d'un plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif à l'hexachlorobenzène;
2. étudier les résultats du processus de sélection des substances en ce qui concerne l'hexachlorobenzène;
3. déterminer les problèmes relatifs aux principales étapes de mise en œuvre du PARNA;
4. formuler des recommandations sur la portée possible d'un PARNA relatif à l'hexachlorobenzène.

Le Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS), qui est un sous-groupe du Groupe de travail sur la GRPC, administre le processus de sélection des substances. Il a pour mandat de déterminer quelles substances pourraient faire l'objet de PARNA élaborés par les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis. Le GESS est composé de deux représentants de chaque Partie et d'observateurs représentant les ONGE (organisation non gouvernementale de l'environnement), les secteurs industriels et le milieu universitaire.

Le Groupe de travail sur la GRPC est le principal organe responsable de l'administration du Projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC). Ce projet, de même que le Groupe de travail, ont été mis sur pied en vertu de la résolution n° 95-05 du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), portant sur la gestion rationnelle des produits chimiques.

La résolution n° 95-05, qui a été élaborée en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), vient concrétiser un grand nombre des obligations et des engagements énoncés dans cet accord. Le Conseil (des ministres) est l'organe directeur de la CCE, qui a été créée dans le cadre de l'ANACDE. Le Conseil de la CCE a approuvé la résolution n° 95-05 le 13 octobre 1995, lors de sa deuxième séance ordinaire, qui s'est tenue à Oaxaca, au Mexique.

Jusqu'à maintenant, le Projet de GRPC a surtout visé l'élaboration de PARNA relatifs aux substances toxiques rémanentes qui, selon les Parties, justifient une action régionale collective parce qu'elles présentent des risques élevés pour la santé humaine et l'environnement nord-américain. Les PARNA reflètent l'engagement qu'ont pris les Parties de coopérer en vue d'exploiter les politiques et les lois locales, d'améliorer leurs capacités internes et de placer dans une perspective régionale la mise en œuvre des engagements internationaux liés à l'environnement qui ont été pris ou sont en cours de négociation, afin de régler les problèmes causés par les substances toxiques rémanentes.

Chaque PARNA est obligatoirement unique, puisqu'il résulte de la nécessité de tenir compte des différentes circonstances auxquelles est soumise chaque Partie en ce qui concerne : les méthodes

Décision relative à l'hexachlorobenzène

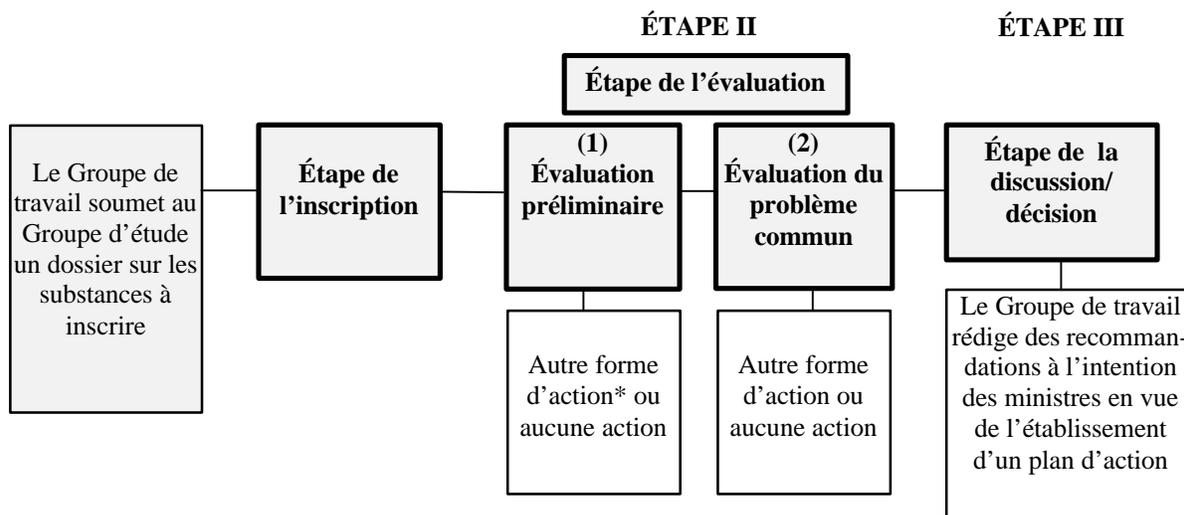
de production, d'utilisation et d'élimination des substances; les richesses naturelles et les conditions géographiques et climatiques; les capacités structurelles, technologiques et économiques. Tous les PARNA visent le partage et le transfert d'information et de meilleures pratiques, et ce, en vue d'améliorer la capacité de chaque pays à effectuer une gestion rationnelle des produits chimiques. À ce jour, on a élaboré des PARNA relatifs au DDT, au chlordane, au mercure et aux BPC.

Le Groupe de travail sur la GRPC a établi le processus de sélection des substances afin de faciliter une analyse systématique, rigoureuse et transparente des substances susceptibles de faire l'objet de PARNA additionnels. Ce processus comporte trois étapes :

- i) *l'étape de l'inscription* (étape I), qui comprend l'examen d'un dossier d'inscription préparé par une ou plusieurs des trois Parties et transmis au GESS par le Groupe de travail sur la GRPC. Ce dossier contient des données normalisées pour chaque substance inscrite. L'examen a pour objet de déterminer s'il est justifié de soumettre cette substance à l'étape suivante du processus de sélection;
- ii) *l'étape de l'évaluation* (étape II), qui comprend deux parties. Premièrement, *l'évaluation préliminaire* permet de déterminer si une substance nécessite un examen plus approfondi d'un point de vue scientifique (preuve de pénétration dans l'environnement, mouvements transfrontaliers d'un milieu environnemental à l'autre, rémanence, biodisponibilité et bioaccumulation) et s'il existe des documents fiables sur l'évaluation des risques. Deuxièmement, une *évaluation du problème commun* permet de déterminer dans quelle mesure toutes les Parties conviennent qu'il y a un problème et que des mesures concertées produiraient de réels avantages;
- iii) *l'étape de la décision* (étape III), durant laquelle un document de décision préliminaire recommande au Groupe de travail la mesure à prendre relativement à la substance inscrite. Ce document peut recommander : 1) qu'on élabore un PARNA, 2) que d'autres types de mesures soient prises, 3) qu'aucune mesure ne soit prise. Le PARNA définira en outre les problèmes liés aux principales étapes de mise en œuvre.

Le 21 mai 1998, le Groupe de travail sur la GRPC a transmis quatre dossiers d'inscription au GESS; ces dossiers portaient sur les dioxines et les furanes, l'hexachlorobenzène, le lindane, le plomb. Le présent document relatif à l'hexachlorobenzène est le second qui doit être produit dans le cadre du processus de sélection des substances, le premier document étant celui relatif aux dioxines et aux furanes.

Figure 1. Diagramme illustrant le processus de sélection des substances



* Une « autre forme d'action » peut signifier des recommandations concernant l'obtention d'informations supplémentaires, le choix d'une action relevant d'une autre instance ou encore le choix de s'abstenir de toute action.

Membres du Groupe d'étude sur la sélection des substances

Canada

Mike Inskip	Section de la recherche sur les effets sur la santé Division des effets de l'environnement sur la santé humaine Direction de l'hygiène du milieu Santé Canada
Karen Lloyd	Division de l'évaluation des produits chimiques Direction de l'évaluation des produits chimiques commerciaux Environnement Canada
Waldemar Braul	Observateur d'ONGE West Coast Environmental Law Association

Mexique

Víctor Borja	Centro Nacional de Salud Ambiental Dirección General de Salud Ambiental Secretaría de Salud
Andrés Ávila	Subdirección de Tratados Comerciales Internacionales Secretaría de Comercio y Fomento Industrial
Carlos Santos-Burgoa	Observateur scientifique Instituto de Salud, Ambiente y Trabajo

États-Unis

Gary Foley	National Exposure Research Laboratory US Environmental Protection Agency
Penny Fenner-Crisp	Office of Prevention, Pesticides and Toxic Substances US Environmental Protection Agency
Larry Rampy (a démissionné en mars 1999)	Observateur de l'industrie American Chemical Manufacturers Association
Werner Braun (nommé en avril 1999)	Observateur de l'industrie Chlorine Chemistry Council

Secrétariat

A.L. Hamilton	Commission de coopération environnementale
Tom Conway	Ressources Futures Internationale, Ottawa
Danielle Cantin (jusqu'en février 1999)	Commission de coopération environnementale
Mara Kerry (à compter d'avril 1999)	Commission de coopération environnementale

1.0 Recommandation de principe adressée au Groupe de travail sur la GRPC

Nous recommandons l'élaboration d'un Plan d'action régional nord-américain relatif à l'hexachlorobenzène (HCB) qui s'appuierait sur les résultats de l'examen que nous avons effectué en vertu du *Processus de sélection de substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du Projet de gestion rationnelle des produits chimiques* (processus de sélection des substances).

2.0 Examen des résultats du processus de sélection des substances

2.1 Inscription

Le GESS a examiné le dossier d'inscription et conclu qu'il était tout à fait justifié de maintenir l'HCB dans le processus de sélection des substances. L'annexe I du dossier d'inscription présente de l'information complémentaire sur l'HCB.

2.2 Sommaire de l'évaluation préliminaire – Étape II (1)

Les membres du GESS ont examiné les éléments permettant d'établir que l'HCB est conforme aux critères de l'étape II (1), énoncés ci-dessous.

Critère (i) – « peut pénétrer », « pénètre » ou « a pénétré » dans l'écosystème nord-américain (*émissions, milieux, êtres vivants*). Les Parties s'entendent pour dire que ce critère a été satisfait, même si la quantité de données disponibles pour le Mexique est très limitée.

Critère (ii) – *existence d'au moins une évaluation des risques acceptable*. Diverses évaluations des risques de sources canadiennes, américaines et internationales relatives à l'HCB respectent ce critère.

Critère (iii) – *Opinion fondée sur des mesures ou des données prévisionnelles sur les éléments suivants : bioaccumulation, rémanence, biodisponibilité*. En ce qui concerne la bioaccumulation et la rémanence de l'HCB, les membres conviennent que le volume de données est suffisant en regard de ce critère. Des études de qualité effectuées sur plusieurs espèces attestent de la rémanence de l'HCB.

Critère (iv) – *Données de surveillance attestant l'existence d'un transport transfrontière dans l'environnement dans le cas des métaux ou des polluants organiques rémanents (POR) (p. ex., présence dans les êtres vivants) OU preuve indirecte d'un transport possible (p. ex., séjour ³ 2 jours dans l'atmosphère et volatilité $\leq 1\ 000\ Pa$ dans le cas des POR)*. Les preuves actuelles sont suffisantes pour affirmer qu'il y a eu transport à grande distance. Par conséquent, ce critère est respecté.

2.3 Sommaire de l'évaluation du problème commun – Étape II (2)

2.3.1 Nature et portée des risques pour la santé humaine et l'environnement en Amérique du Nord

La rémanence de l'HCB dans l'environnement a été démontrée. La toxicité de l'HCB pour le biote (et les animaux de laboratoire) a été démontrée à de très basses concentrations, causant notamment des cancers en des sites multiples et un large éventail d'autres effets sur le système nerveux, par exemple, ou le système reproducteur. Des concentrations élevées d'HCB ont été observées chez les prédateurs situés au sommet de la chaîne alimentaire de l'écosystème des Grands Lacs, tels le faucon pèlerin, de même que chez certains mammifères marins et d'eau douce piscivores. De telles données dénotent une bioamplification au long des chaînes alimentaires.

Les concentrations actuelles d'HCB dans l'air, l'eau et le poisson fourrage des Grands Lacs et des voies qui relient ces derniers, représentent un risque potentiellement nocif pour les mammifères piscivores tels que le vison. Les données disponibles sur les concentrations actuelles indiquent que l'HCB pourrait causer une déficience du système reproducteur chez certaines espèces d'oiseaux de proie partout au Canada, dont le faucon pèlerin, une espèce menacée.

2.3.2 Nature et portée des données sur le transport transfrontalier dans l'environnement nord-américain

Le transport à grande distance joue un rôle important en tant que source continue et mode de redistribution de l'HCB dans l'environnement, l'HCB ayant tendance à migrer vers les régions plus septentrionales. On a trouvé de l'HCB dans l'air, la neige, l'eau de mer, la flore et la faune de l'Arctique. Le transport à grande distance et les dépôts contribuent, estime-t-on, au rejet de 510 kg/an d'HCB dans l'environnement canadien. L'HCB est réintroduit dans l'environnement par l'incinération de déchets contenant cette substance, l'épandage de certains pesticides et l'utilisation de solvants chlorés. Les concentrations d'HCB dans les tissus humains et le lait maternel de certaines populations des régions septentrionales du Canada sont élevées comparativement à celles des populations plus méridionales.

L'HCB est rémanent dans les milieux écologiques. On a observé que la demi-vie de l'HCB dans l'eau et l'atmosphère variait de 2,7 à 6 ans et qu'elle pourrait être supérieure à 6 ans dans les sols et les sédiments.

2.3.3 Dans quelle mesure peut-on démontrer que les avantages pour la santé humaine et l'environnement en Amérique du Nord résultent de mesures collectives?

De plus faibles concentrations d'HCB dans l'environnement pourraient contribuer à réduire les risques pour les enfants nourris au sein de certaines populations dont l'alimentation repose en grande partie sur le poisson, et réduire également les risques d'avortement spontané et de troubles de développement. Il est démontré que la réduction des rejets d'HCB par le passé a entraîné une réduction de l'exposition humaine. Les rejets devront être réduits encore davantage

afin de sauvegarder les espèces de prédateurs et de mammifères carnivores qui sont menacées et qui sont actuellement exposées à des concentrations susceptibles de mettre leur population en péril.

Les mesures suivantes procureront des avantages significatifs supplémentaires résultant d'actions collectives à l'égard de l'HCB :

- transfert de technologies (méthodes d'élimination et procédés de fabrication);
- identification des groupes à risque spécifiques (agriculteurs, employés des usines de fabrication de solvants chlorés et consommateurs de viande d'animaux de pâturage);
- mise en commun des ressources afin de réduire les émissions et les expositions;
- le renforcement des compétences, notamment au Mexique où il existe un besoin d'améliorer la surveillance et la collecte d'informations.

3.0 Analyse des principales questions liées à la mise en œuvre

Cette section a pour objet de déterminer les problèmes liés aux principaux éléments qui influent sur l'établissement de priorités et de calendriers en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un PARNA relatif à l'HCB en Amérique du Nord.

3.1 Mesures visant la santé publique et l'environnement susceptibles de réduire les risques

Entre autres mesures, il faudra mettre au point des technologies améliorées et en faire la démonstration; surveiller davantage et plus efficacement les concentrations d'HCB dans les diverses sources, les milieux ambiants et les voies d'exposition. Il faudra échanger des données et utiliser des technologies de surveillance et d'analyse afin d'atténuer les incertitudes scientifiques quant aux risques que présente l'HCB pour l'environnement et la santé humaine.

L'expérience du Canada et des États-Unis a montré que les améliorations technologiques pouvaient générer une réduction considérable des rejets d'HCB provenant de divers secteurs industriels. À titre d'exemple, les producteurs de chlore, de soude caustique et de chlorate de sodium au Canada ont remplacé les cellules au graphite de leurs cellules d'électrolyse par des anodes dimensionnellement stables, éliminant ainsi la production de benzène chloré.

L'amélioration de la technologie des incinérateurs et d'autres sources de combustion a également produit des résultats positifs. Les règlements unilatéraux, les accords bilatéraux et diverses mesures volontaires ont contribué à l'élaboration de mesures visant à réduire les rejets d'HCB.

3.2 Avantages pour la santé humaine et l'environnement

Les Parties discutent régulièrement des avantages, pour la santé humaine et l'environnement en Amérique du Nord, que présenteraient des mesures collectives visant à maîtriser les rejets d'HCB. Au départ, le Mexique pourrait être le principal bénéficiaire du partage des connaissances scientifiques, et éviter ainsi les problèmes qu'ont connus les deux autres Parties durant les dernières décennies.

Le transport et les dépôts atmosphériques sont une source importante d'HCB dans l'Arctique. L'exposition aux composés organochlorés, tel l'HCB, est considérablement plus élevée dans ces régions septentrionales que dans les régions plus méridionales du Canada. Les enfants sont plus susceptibles de ressentir les effets des composés organochlorés que les adultes, particulièrement ceux qui ont été nourris au sein, étant donné que l'HCB s'accumule dans le lait maternel. Au Nouveau-Québec, les concentrations d'HCB dans le lait des mères inuites sont de cinq à neuf fois supérieures à celles du lait des mères de race blanche habitant dans le sud du pays (Affaires indiennes et du Nord Canada, 1997).

Pour les trois Parties, la limitation de l'exposition à l'HCB entraînerait une réduction des risques pour les populations particulièrement sensibles, dont celles des régions nordiques. En outre, parce que les trois Parties comptent des sous-populations plus à risque en raison de carences alimentaires, d'expositions multiples et d'un certain niveau de vulnérabilité, toute réduction de l'exposition à l'HCB serait bénéfique. Les évaluations des risques écologiques en Amérique du Nord ont révélé que, parce qu'il est biocumulatif et rémanent, l'HCB présente surtout des risques pour les mammifères et les oiseaux piscivores, qui sont des espèces se trouvant au sommet de la chaîne trophique. La réduction des rejets dans l'environnement devrait bénéficier à ce biote.

3.3 Durabilité de la production alimentaire

La production alimentaire du Canada, du Mexique et des États-Unis ne sera probablement pas touchée par la mise en œuvre de projets visant à réduire l'exposition à l'HCB. Étant donné que l'HCB n'est pas utilisé comme pesticide, sa réduction ou son élimination n'entraînera pas de modification majeure des pratiques agricoles.

3.4 Faisabilité et disponibilité des solutions de remplacement

Au Canada et aux États-Unis, il existe déjà ou on s'apprête à mettre en place des contrôles des sources de combustion des déchets commerciaux faisant appel à des technologies récentes, contrôles que les secteurs industriels du Mexique pourraient utiliser et qui leur permettraient de se développer tout en réduisant ou en évitant complètement la production d'HCB. Certaines industries peuvent produire de l'HCB sous forme de sous-produit. À cet égard, les transferts technologiques et les meilleures pratiques devront être étudiés. On s'attend à ce que la plupart des réductions des émissions d'HCB soient imputables à l'évolution des procédés technologiques, étant donné que l'on ne trouve plus cette substance dans aucun produit commercial.

3.5 Capacité de changement au sein de la société

Aux États-Unis et au Canada, les sources d'HCB sont généralement d'importantes sources ponctuelles, tandis qu'au Mexique, elles ne sont pas bien connues. La réduction des rejets d'HCB qu'ont récemment planifiée le Canada et les États-Unis prouve que les populations de ces pays ont réussi à modifier leur comportement afin de réduire les risques que présente cette substance. Le manque d'information sur les sources d'HCB au Mexique rend difficile l'évaluation de la capacité de ce pays à modifier ses comportements de société.

3.6 Répercussions/possibilités sur le plan économique et commercial

D'après ce qu'a montré jusqu'à maintenant l'expérience des sources ponctuelles au Canada et aux États-Unis (p. ex., les incinérateurs ou les sous-produits de la fabrication de pesticides), il semble peu probable que l'économie canadienne ou américaine subisse de graves répercussions, même si les industries concernées risquent de devoir assumer des coûts élevés. Les répercussions sur l'économie mexicaine de ces mesures demeurent imprévisibles. On ne prévoit aucune répercussion significative des mesures de réduction des rejets d'HCB sur le commerce international.

3.7 Capacité de chaque pays à prendre des mesures, et expertise et technologie disponibles

Il faut prendre des mesures axées sur le renforcement des capacités afin de développer à la fois l'expertise et la technologie au Mexique et de permettre une surveillance adéquate à l'échelle nord-américaine. Il est important de pouvoir surveiller systématiquement les concentrations d'HCB dans les trois pays.

Au Mexique, on ne connaît pas bien les sources et les rejets d'HCB. Au Canada et aux États-Unis, il subsiste de nombreuses lacunes et incertitudes quant aux données d'inventaire (voir l'annexe 4). En dressant un inventaire nord-américain, on aura une meilleure idée des capacités nécessaires pour prendre des mesures; cet inventaire jettera les bases de l'élaboration de stratégies rationnelles de réduction dans le cadre du plan d'action régional.

Il faut également se doter d'outils améliorés et d'une information de meilleure qualité, qui permettront d'établir des liens quantitatifs entre les émissions et l'exposition du public. Il faudra pour cela élaborer des méthodes d'évaluation des sources, des modèles de transport à grande distance et des études sur le devenir chimiodynamique des polluants, améliorer les examens préalables et les essais (p. ex., les immuno-essais et les analyseurs de gènes), effectuer des mesures en milieu ambiant, ainsi que déterminer et modéliser les voies d'exposition des humains et des autres espèces. De telles améliorations technologiques pourraient être partagées par les Parties. Cette initiative pourrait faire partie intégrante des programmes déjà en cours qui portent sur les substances toxiques rémanentes et biocumulatives.

3.8 Possibilités de changement du point de vue des compétences et de la réglementation

Les solutions de rechange aux produits contenant de l'HCB, comme les pesticides, sont généralement des produits plus sûrs. Lorsque des substances comme l'HCB sont produites sous forme de sous-produits indésirables d'un procédé quelconque, les solutions de rechange sont généralement des procédés améliorés ou différents qui en réduisent ou en éliminent la production. Certaines solutions de rechange ont pu être mises en œuvre en ce qui concerne les sources de combustion et la fabrication de chlore, de soude caustique et de chlorate de sodium. D'autres sources sont propres à certains sites (p. ex., les lieux contaminés ou les décharges). Cela pose un problème, car il faut faire un choix parmi ces procédés de remplacement afin de déterminer lesquels peuvent être appliqués à diverses situations ou industries. Au Canada, la Politique de gestion des substances toxiques qualifie l'HCB de substance de la voie 1, et prévoit son élimination virtuelle.

Bien que les programmes de réglementation mis en place à l'échelle nationale, étatique ou provinciale soient bien établis aux États-Unis et au Canada en ce qui concerne les mesures correctives (p. ex., le *Superfund* aux États-Unis), on ne sait pas vraiment s'ils permettent de ramener véritablement à un niveau acceptable les risques liés à l'HCB. Les Parties pourraient examiner ces programmes et les bases sur lesquelles ils s'appuient afin de déterminer si des approches similaires sont envisageables au Mexique.

3.9 Obligations et engagements internationaux

En 1998, le Canada a signé le protocole de la CEE-ONU sur les polluants organiques rémanents, qui demande aux Parties d'utiliser les « meilleures techniques existantes » pour réduire les émissions d'un certain nombre de substances, dont l'HCB. La CCE a également proposé d'inclure l'HCB dans l'accord de base qui est actuellement négocié aux Nations Unies par le Comité international de négociation et qui doit aboutir à la réduction des polluants organiques rémanents à l'échelle mondiale.

Les États-Unis s'engagent à répertorier et à caractériser les sources additionnelles de dioxines et autres composés apparentés (p. ex., furanes, BPC et HCB), de même que les voies de pénétration et les mécanismes qui entraînent une exposition humaine. Cela suppose la mise en place d'un réseau de surveillance des concentrations de composés apparentés aux dioxines dans l'air ambiant à l'échelle des États-Unis, la caractérisation et la surveillance des concentrations de dioxines et composés apparentés dans les ressources vivrières du pays et la mise au point d'outils scientifiques qui permettront d'établir les liens quantitatifs qui relient les sources aux concentrations dans les aliments.

Les États-Unis entendent partager les connaissances et l'expérience acquises dans cet exercice avec les autres Parties et, en retour, bénéficier de l'expérience et des informations acquises par les autres Parties. Les États-Unis entendent travailler étroitement avec le Mexique et le Canada afin d'acquérir une meilleure compréhension du devenir, du transport et de la transformation des dioxines, furanes et composés apparentés en Amérique du Nord.

4.0 Recommandations transmises au Groupe de travail à propos de la portée du Plan d'action régional nord-américain relatif à l'hexachlorobenzène

Pour examiner ces recommandations, il faut tenir compte de trois points essentiels. Premièrement, l'HCB peut être transporté sur de grandes distances, et les actuels programmes unilatéraux et bilatéraux ne permettent pas de maîtriser adéquatement les sources transfrontalières. Deuxièmement, le Mexique ne possède pas actuellement les capacités nécessaires pour détecter et réduire les rejets d'HCB. C'est pourquoi ce pays bénéficierait largement de l'intégration, dans un PARNA relatif à l'hexachlorobenzène, d'activités visant le renforcement des capacités et le transfert de technologies. Troisièmement, on pourrait coordonner étroitement les PARNA relatifs aux dioxines et aux furanes et à l'HCB, puisqu'il existe des liens évidents entre la formation d'HCB et la formation de dioxines en tant que sous-produits de la combustion.

Décision relative à l'hexachlorobenzène

Les éléments suivants pourraient faire partie d'un PARNA relatif à l'HCB :

1. Interventions visant à améliorer la capacité de chaque pays à adopter des mesures qui permettront de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement.
2. Mesures de réduction des risques à court, moyen et long termes respectant les besoins et les objectifs régionaux.
3. Stratégie permettant de respecter les engagements financiers que nécessitent les mesures proposées dans le PARNA.
4. Mesures destinées à améliorer l'évaluation des risques dans les trois pays :
 - mettre à jour et terminer les inventaires de sources et de rejets au Canada et aux États-Unis (l'annexe A donne un aperçu de l'état actuel des connaissances dans ce domaine);
 - entreprendre l'établissement d'un inventaire des sources et des rejets au Mexique;
 - élaborer une stratégie qui permettra d'évaluer l'exposition des humains et de l'environnement au Mexique;
 - partager entre les trois pays l'expertise et les connaissances relatives aux capacités d'analyse.
5. Interventions permettant d'analyser et de mettre en application les mesures de réduction des risques :
 - définir les changements technologiques (meilleures pratiques) qu'ont mis en place certains secteurs industriels en vue de réduire les rejets d'HCB, en examinant notamment les coûts et les avantages de ces changements afin de faciliter l'établissement de priorités;
 - examiner les stratégies nationales et internationales de réduction de l'HCB (l'annexe A donne un aperçu de ces stratégies), de manière à pouvoir déterminer les sources et les rejets mal contrôlés, en particulier ceux qui peuvent donner lieu à un transport transfrontalier;
 - veiller à ce que l'information relative à l'analyse et à la mise en œuvre des mesures de réduction des risques soit partagée par les trois Parties;
 - en fonction de cet examen et de cette analyse, élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement, notamment en étudiant l'efficacité des approches volontaires par rapport aux autres instruments stratégiques.
6. Mesures permettant de déterminer le succès du PARNA, incluant la mesure des indicateurs de rendement suivants :
 - concentration tissulaire chez les mammifères et les oiseaux piscivores;
 - avis sanitaires relatifs à la consommation de poissons et de crustacés (liés à la présence d'HCB);
 - flux transfrontaliers.